

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE
MODALITES DE TRANSFERT ET DE VERSEMENT
A LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE DES SUBVENTIONS
REGIONALES OCTROYEES AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP)
MARSEILLE RENOVATION URBAINE
DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE (PRU)
ET DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME
NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)
ENGAGES SUR LA VILLE DE MARSEILLE**

**

ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Renaud MUSELIER dûment habilité par la délibération n° du 21 octobre 2022 ;

Ci-après dénommée « la Région »

D'une part,

ET

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil métropolitain n° du 2022 ;

Ci-après dénommé « le bénéficiaire »

D'autre part,

Vu les dispositions de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, dite loi « MAPTAM » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le règlement financier du Conseil régional, à l'exception des articles 23-2-2 et 23-3 ;

Vu la délibération du GIP MRU n°AG-1912.005 ;

Vu la délibération de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°DEVT 013-7963/19/CM

Vu la délibération n°20-766 du 17 décembre 2020 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvant les termes de la convention cadre entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative aux modalités de transfert et de versement à la métropole Aix-Marseille-Provence des subventions régionales octroyées au Groupement d'intérêt public Marseille rénovation urbaine dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (PRU) et du protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) engagés sur la ville de Marseille ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° CHL 005-9681/21/CM du 18 février 2021 ;

Vu la délibération n°21-74 du Conseil Régional du 26 mars 2021 ;

Vu la délibération n°22-418 du Conseil Régional du 24 juin 2022 approuvant les termes de l'avenant n°1 à la convention cadre entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°CHL-001-12151/22/CM du 30 juin 2022.

PREAMBULE

Le Groupement d'intérêt public Marseille rénovation urbaine, dont la convention constitutive a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 17 avril 2003 prorogée par neuf avenants, a pris fin au 31 décembre 2019. La personnalité morale du GIP subsiste uniquement pour les besoins de sa liquidation, c'est-à-dire, pour la réalisation des éléments d'actif et l'apurement du passif tels qu'ils figurent au bilan de clôture avant la liquidation.

L'ensemble des missions de mutualisation des financements des cofinanceurs publics d'opérations assurées par le GIP a été transféré à la Métropole Aix-Marseille-Provence au regard de sa compétence en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain.

Dès lors, l'élaboration d'une convention cadre a été nécessaire pour fixer les modalités de transfert et de versement à la métropole Aix-Marseille-Provence des subventions régionales octroyées au GIP Marseille Rénovation urbaine. Cette convention cadre a été conclue le 26 mars 2021 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence, conformément aux délibérations de la Commission permanente du Conseil Régional n°20-766 du 17 décembre 2020 et de la délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° CHL 005-9681/21/CM du 18 février 2021.

Un premier avenant a été conclu afin, d'une part, d'honorer l'engagement de la Région pour dix opérations dont les subventions régionales étaient arrivées à caducité avant la date de dissolution du GIP MRU ou après la dissolution du GIP MRU et avant le transfert des opérations à la Métropole (cet engagement se matérialisant par un vote à nouveau de ces subventions en faveur de la Métropole) et, d'autre part et par suite, de modifier le périmètre du transfert réalisé au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Un second avenant est aujourd'hui nécessaire pour, d'une part, actualiser le montant subventionnable de certaines opérations visées à l'annexe 1 de la convention cadre dont les subventions sont transférées à la Métropole et, d'autre part, modifier l'intitulé d'une opération.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention cadre fixant les modalités de transfert et de versement à la Métropole Aix-Marseille-Provence des subventions régionales octroyées au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU) dans le cadre des programmes de rénovation urbaine et du protocole de préfiguration du Nouveau programme national de renouvellement urbain engagés sur la ville de Marseille afin :

- d'indiquer en annexe 1, suite à la délibération n° 21-74 de la commission permanente du Conseil régional du 26 mars 2021, que les montants mentionnés pour l'opération « *PRU Saint Barthélémy Picon Busserine : Voiries et Réseaux Saint Barthélémy Busserine à Marseille 14^{ème}* », sont des montants HT et non TTC ;
- de la même manière, indiquer que les montants mentionnés pour l'opération « *PRU Malpassé : Concession d'aménagement avec extension* » sont des montants HT et non TTC ;
- de modifier, suite à une erreur matérielle, le montant subventionnable pour l'opération « *PRU Malpassé – Réhabilitation de 50 logements Les Genêts à Marseille - Habitat Marseille-Provence* » ;
- de modifier l'intitulé de l'opération 2016_15154_00 « *Convention ANRU : Réhabilitation de l'Espace Culturel - Saint Barthélémy - Picon – Busserine* » afin d'être en cohérence avec l'objet du projet subventionné par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 DE LA CONVENTION INITIALE

2.1 Suite à la délibération n° 21-74 de la commission permanente du conseil régional du 26 mars 2021, le montant subventionnable pour l'opération « *PRU Saint Barthélémy Picon Busserine : Voiries et Réseaux Saint Barthélémy Busserine à Marseille 14^{ème}* » est désormais en HT au lieu du TTC.

De ce fait, l'annexe 1 de la convention initiale intitulée « *Tableau récapitulatif de l'ensemble des subventions régionales faisant l'objet d'un transfert à la Métropole* » est modifiée comme suit :

- Pour la ligne du tableau dont l'intitulé de l'opération est « *PRU Saint-Barthélémy / Picon / Busserine : Voiries et réseaux Saint-Barthélémy / Busserine à Marseille (14^{ème})* », le code dossier est désormais le « 2013_19918_03 » au lieu de « 2013_19918_02 » et la mention « TTC » figurant à la 7^e colonne du tableau est remplacée par la mention « HT ». Le montant subventionnable de l'opération est donc désormais de 10 116 888,34 € HT au lieu 10 116 888,34 € TTC.
- Pour la ligne du tableau dont l'intitulé de l'opération est « *PRU Saint-Barthélémy / Picon/ Busserine – Avenant n°2 : Voiries et réseaux Busserine à Marseille (14^{ème}) – Complément au dossier 2013/19918 – MPM* », le code dossier est désormais le « 2015_11605_02 » au lieu de « 2015_11605_01 » et la mention « TTC » figurant à la 7^e colonne du tableau est remplacée par la mention « HT ». Le montant subventionnable de l'opération est donc désormais de 10 116 888,34 € HT au lieu 10 116 888,34 € TTC.

2.2 Il convient également de modifier le montant subventionnable pour l'opération « *PRU Malpassé : Concession d'aménagement avec extension* » en indiquant un financement sur un montant subventionnable en HT au lieu du TTC.

De ce fait, l'annexe 1 de la convention initiale est modifiée comme suit :

- Pour la ligne du tableau dont l'intitulé de l'opération est « *PRU Malpassé – Concession d'aménagement avec extension à Marseille (13 ème) – SOLEAM* », dossier 2016_02039, la mention « TTC » figurant à la 7^e colonne du tableau est remplacée par la mention « HT ». Le montant subventionnable de l'opération est donc désormais de 10 840 015 € HT au lieu de 10 840 015 € TTC et le code dossier est désormais le « 2016_02039_01 » au lieu de « 2016_02039_00 ».

2.3 Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier le montant subventionnable indiqué, en annexe 1, pour l'opération « *PRU Malpassé – Réhabilitation de 50 logements Les Genêts à Marseille- Habitat Marseille-Provence* ». Le montant subventionnable est de 4 177 621€ TTC au lieu de 4 177 620,96€ TTC.

De ce fait, l'annexe 1 de la convention initiale est modifiée comme suit :

- Pour la ligne du tableau dont l'intitulé de l'opération est « *PRU Malpassé – Réhabilitation de 50 logements Les Genêts à Marseille - Habitat Marseille-Provence* », dossier 2015_15748_00, le montant subventionnable indiqué à la 9^e colonne du tableau est « 4 177 621 » au lieu de « 4 177 620,96 ».

2.4 Enfin, afin d'être en cohérence avec le projet subventionné par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est nécessaire de modifier l'objet de l'opération 2016_15154_00 « *Convention ANRU : Réhabilitation de l'Espace Culturel - Saint Barthélémy - Picon – Busserine* ».

De ce fait, l'annexe 1 de la convention initiale est modifiée comme suit :

- Pour la ligne du tableau dont l'intitulé de l'opération était initialement « *Convention ANRU : Réhabilitation de l'Espace Culturel - Saint Barthélémy - Picon – Busserine* », cet intitulé devient « *Convention ANRU : réhabilitation du centre d'animation de quartier avec cuisine de 50m² - Saint Barthélémy - Picon - Busserine* », et le code dossier est désormais le « 2016_15154_01 » au lieu du « 2016_15154_00 ».

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DE LA CONVENTION INITIALE

Afin de tenir compte de la modification précitée de l'intitulé et du code dossier de l'opération « *Convention ANRU : Réhabilitation de l'Espace Culturel - Saint Barthélémy - Picon – Busserine* », il convient de modifier l'article 3 de la convention initiale relatif aux modalités de versement des subventions régionales.

Ainsi, la première ligne du tableau figurant à l'article 3.1 de la convention initiale est désormais rédigée comme suit :

- le code dossier mentionné est le « 2016_15154_01 » au lieu du « 2016_15154_00 » ;
- Et l'objet de l'opération est « *Convention ANRU : réhabilitation du centre d'animation de quartier avec cuisine de 50m² - Saint Barthélémy - Picon – Busserine* » au lieu de « *Convention ANRU : Réhabilitation de l'Espace Culturel - Saint Barthélémy - Picon – Busserine* ».

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

ARTICLE 5 : VERSION CONSOLIDÉE DES ANNEXES DE LA CONVENTION INITIALE

La version consolidée, issue du présent avenant, de l'annexe 1 de la convention initiale intitulée « Tableau récapitulatif de l'ensemble des subventions régionales faisant l'objet d'un transfert à la Métropole », est annexée au présent avenant.

ARTICLE 6 : ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification par la Région, après signature par les parties.

Fait à Marseille le

En deux exemplaires

<p>Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence Sa Présidente</p> <p>Martine VASSAL</p>	<p>Pour le Conseil régional Son Président</p> <p>Renaud MUSELIER</p>
--	---

Annexe 1 consolidée : Tableau récapitulatif de l'ensemble des subventions régionales faisant l'objet d'un transfert à la Métropole

Périmètre	Code Dossier	OPERATION	Maitre d'Ouvrage (MO)	NUM ART	Programme	HT/TTC	Montant de la subvention régionale à transférer à la Métropole en €	Montant subventionnable de la subvention régionale à transférer à la Métropole en €	Montant perçu par le GIP MRU devant être reversé à la Métropole en €	Montant total de la subvention régionale en gestion par la Métropole en €	Dont montant à reverser par la Métropole Aix-Marseille Provence au GIP MRU en € (susceptible d'ajustement en fonction de l'instruction par la Région de la demande de versement - Article 3 de la Convention)
Saint-Barthélemy Picon Busserine	2013_19918_03	PRU SAINT BARTHELEMY/PICON/BUSSERINE : VOIERIES ET RESEAUX SAINT BARTHELEMY/BUSSERINE A MARSEILLE (14EME)	Métropole Aix-Marseille-Provence	204182	K240	HT	1 573 276,66	10 116 888,34		1 573 276,66	
Saint-Barthélemy Picon Busserine	2014_14307_00	PRU SAINT BARTHELEMY/PICON/ BUSSERINE : RESIDENTIALISATION BATIMENT LOGIREM QUARTIER PICON/BUSSERINE A MARSEILLE (14EME)	Logirem	204182	K240	TTC	735 269,33	3 501 280,82		735 269,33	
Centre Nord	2015_03095_00	PRU CENTRE NORD : REGROUPEMENT D'OPERATIONS SUR LE SITE DU POLE BELSUNCE A MARSEILLE (1ER) - VILLE DE MARSEILLE	Ville de Marseille	204182	K240	HT	221 192,23	993 327,79		221 192,23	
Plan d'Aou Saint-Antoine La Viste	2015_11600_01	PRU PLAN D'AOU - AVENANT N° 2 : AMENAGEMENT DE LA BRICARDE PROVISOIRE A MARSEILLE (15EME) - LOGIREM	Logirem	204182	K240	TTC	30 205,73	1 035 343,64		30 205,73	
Centre Nord	2015_11603_00	PRU ZUS CENTRE NORD : AMO GESTION URBAINE DE PROXIMITE	GIP MRU	65738	K240	TTC	3 250,00	50 000,00		3 250,00	2 225,60
Saint-Barthélemy Picon Busserine	2015_11605_02	PRU SAINT BARTHELEMY/PICON/BUSSERINE - AVENANT N° 2 : VOIRIES ET RESEAUX BUSSELINE A MARSEILLE (14EME) - COMPLEMENT AU DOSSIER 2013/19918 - MPM	Métropole Aix-Marseille-Provence	204182	K240	HT	433 350,80	10 116 888,34		433 350,80	
Malpassé	2015_12661_00	PRU MALPASSE : VOIES ET PLACES DES CEDRES A MARSEILLE (13EME) - MPM	Métropole Aix-Marseille-Provence	204182	K240	HT	265 187,56	1 654 327,90		265 187,56	
Saint-Mauront	2015_15107_00	PRU SAINT MAURONT : AMENAGEMENT DE TROIS PLACETTES DANS LE NOYAU VILLAGEOIS (RHI GUICHARD/GAILLARD) - SOLEAM	Soleam	204182	K240	HT	74 914,26	437 647,67		74 914,26	
Malpassé	2015_15748_00	PRU MALPASSE : REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS LES GENETS A MARSEILLE (13EME) HABITAT MARSEILLE PROVENCE	Habitat Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole	204182	K200	TTC	208 881,05	4 177 621,00		208 881,05	
Centre Nord	2015_15749_00	Projet de Renouvellement Urbain Zone Urbaine Sensible Centre Nord: Agrandissement de la Maison pour Tous Kleber (3eme) - Ville de Marseille	Ville de Marseille	204182	K240	HT	548 296,43	1 357 029,51		548 296,43	
Saint-Mauront	2015_16032_00	PRU SAINT MAURONT : AMENAGEMENT PLACE ARZIAL ET VOIRIES A MARSEILLE (3EME) - MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	Métropole Aix-Marseille-Provence	204182	K240	HT	441 174,78	1 575 624,21		441 174,78	
Saint-Mauront	2015_16034_00	PRU SAINT MAURONT : REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS DANS LE NOYAU VILLAGEOIS A MARSEILLE (3EME) - MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	Métropole Aix-Marseille-Provence	204182	K240	HT	162 243,23	1 940 181,93		162 243,23	
Saint-Mauront	2015_16366_00	PRU SAINT MAURONT : CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS SOCIAUX PLUS AU 65/75 RUE FELIX PYAT A MARSEILLE (9EME) - NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	CDC Habitat	204182	K240	TTC	42 504,36	880 486,19		42 504,36	
Saint-Barthélemy Picon Busserine	2015_16643_00	PRU SAINT BARTHELEMY/PICON/BUSSERINE : LOCAUX ASSOCIATIFS - HABITAT MARSEILLE PROVENCE	Habitat Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole	204182	K240	TTC	9 084,59	111 839,85		9 084,59	
Centre Nord	2015_17348_00	PRU ZUS CENTRE NORD : ACQUISITION/AMELIORATION DE 32 LOGEMENTS (19 PLUS/13 PLAI) ILOT BON PASTEUR A MARSEILLE (2EME) - LOGIREM	Logirem	204182	K240	TTC	287 868,60	5 435 237,00	15 992,70	303 861,30	
La Savine	2015_17349_00	PRU DE LA SAVINE : DESAMIANTAGE/RESTRUCTURATION/REHABILITATION DE 125 LOGEMENTS A MARSEILLE (15EME) - LOGIREM	Logirem	204182	K240	TTC	1 078 354,80	7 488 851,61	157 547,70	1 235 902,50	
Centre Nord	2015_17350_00	PRU ZUS CENTRE NORD : ACQUISITION/AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS PLAI FIACRE/DUVERGER AU 2 RUE DUVERGER A MARSEILLE (2EME) - LOGIREM	Logirem	204182	K240	TTC	80 963,10	1 410 000,00	8 995,90	89 959,00	
La Savine	2015_17352_00	PRU DE LA SAVINE : RESIDENTIALISATION DE LA PETITE SAVINE A MARSEILLE (15EME) - LOGIREM	Logirem	204182	K240	TTC	85 050,00	1 182 930,00	108,68	85 158,68	
Plan d'Aou Saint-Antoine La Viste	2015_17542_00	Projet de Renouvellement Urbain Plan d'Aou/Saint Antoine/La Viste: retraitement du carrefour d'entrée du 38 la Viste - rue de la Garde à Marseille (15eme) - Aix Marseille Provence Métropole	Métropole Aix-Marseille-Provence	204182	K240	HT	38 225,70	386 118,00	4 247,30	42 473,00	
Plan d'Aou Saint-Antoine La Viste	2015_18228_00	Projet de Renouvellement Urbain Plan d'Aou/Saint Antoine/La Viste: réaménagement de la rue Douaiant à Marseille (15ème) - Aix Marseille Provence Métropole	Métropole Aix-Marseille-Provence	204182	K240	HT	76 941,90	777 189,00	8 549,10	85 491,00	
La Savine	2015_18361_00	PRU DE LA SAVINE : EQUIPEMENT LOCAUX PMI A MARSEILLE (15EME) - LOGIREM	Logirem	204182	K240	TTC	16 369,92	172 702,66		16 369,92	
La Savine	2015_18362_00	Projet de Renouvellement Urbain La Savine : Construction du centre social et de la crèche à Marseille (15ème) - Ville de Marseille	Ville de Marseille	204182	K240	HT	326 330,33	3 073 165,55		326 330,33	
La Savine	2015_18365_00	PRU DE LA SAVINE : AMO NEGOCIATIONS COMMERCIALES SITE HAUT A MARSEILLE (15EME) - LOGIREM	Logirem	204182	K240	TTC	11 334,60	83 959,00		11 334,60	
La Savine	2015_18367_00	PRU DE LA SAVINE : RENFORCEMENT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DU BAILLEUR 2014/2018 A MARSEILLE (15EME) - LOGIREM	Logirem	204182	K240	TTC	24 300,00	450 000,00	2 700,00	27 000,00	
La Savine	2015_18368_00	Projet de rénovation urbaine La Savine :équipement Savine Haute à Marseille (15eme)- Ville de Marseille	Ville de Marseille	204182	K240	HT	153 000,00	160 000,00	17 000,00	170 000,00	

Annexe 1 consolidée : Tableau récapitulatif de l'ensemble des subventions régionales faisant l'objet d'un transfert à la Métropole

Périmètre	Code Dossier	OPERATION	Maitre d'Ouvrage (MO)	NUM ART	Programme	HT/TTC	Montant de la subvention régionale à transférer à la Métropole en €	Montant subventionnable de la subvention régionale à transférer à la Métropole en €	Montant perçu par le GIP MRU devant être reversé à la Métropole en €	Montant total de la subvention régionale en gestion par la Métropole en €	Dont montant à reverser par la Métropole Aix-Marseille Provence au GIP MRU en € (susceptible d'ajustement en fonction de l'instruction par la Région de la demande de versement - Article 3 de la Convention)
La Savine	2015_18370_00	PRU DE LA SAVINE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT GROUPE SCOLAIRE A MARSEILLE (15EME) - VILLE DE MARSEILLE	Ville de Marseille	204182	K240	HT	31 346,42	180 424,20		31 346,42	
La Savine	2015_18371_00	PRU LA SAVINE : ATTRACTIVITE SAVINE TRANSFERT DES LOCAUX COMMERCIAUX A MARSEILLE (15EME) LOGIREM	Logirem	204182	K240	TTC	67 500,00	766 080,00	3 750,00	71 250,00	
Saint-Joseph	2015_18372_00	PRU SAINT JOSEPH : AMENAGEMENT VOIERIES PUBLIQUES 2EME ET 3 EME TRANCHE A MARSEILLE (14EME) - METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	Métropole Aix-Marseille-Provence	204182	K240	HT	60 736,46	638 571,56		60 736,46	
La Solidarité	2015_19062_00	Projet de Rénovation Urbaine la Solidarité: Réhabilitation du groupe scolaire de la Solidarité Marseille (15ème) - Ville de Marseille	Ville de Marseille	204182	K240	HT	109 382,91	875 060,63		109 382,91	
Centre Nord	2015_19064_00	PRU ZUS CENTRE NORD : EQUIPEMENT SPORTIF KLEBER A MARSEILLE (3EME) - VILLE DE MARSEILLE	Ville de Marseille	204182	K240	HT	11 288,70	500 000,00	1 254,30	12 543,00	
La Soude Les Hauts de Mazargues	2016_02037_00	PRU LA SOUDE/HAUTS DE MAZARGUES : ALLEE DES CALANQUES (AVENUES SOUDE ET JARRE) A MARSEILLE (9EME) - METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	Métropole Aix-Marseille-Provence	204182	K240	HT	84 660,67	6 872 650,13		84 660,67	
Plan d'Aou Saint-Antoine La Viste	2016_02038_00	PRU PLAN D'AOU/SAINT ANTOINE/LA VISTE : AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGE DE SAINT ANTOINE A MARSEILLE (15EME) - CU MPM	Métropole Aix-Marseille-Provence	204182	K240	HT	429 664,50	5 304 500,00	47 740,50	477 405,00	
Malpassé	2016_02039_01	PRU MALPASSE : CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC EXTENSION A MARSEILLE (13EME) - SOLEAM	Soleam	204182	K240	HT	658 925,10	10 840 015,00		658 925,10	
La Solidarité	2016_02412_00	Projet de Renouvellement Urbain La Solidarite : ouvrage hydraulique à intégrer dans le parc ludico-sportif Ville de Marseille	Ville de Marseille	204182	K240	HT	61 314,30	543 203,00	6 812,70	68 127,00	
La Solidarité	2016_02416_00	Projet de Renouvellement Urbain La Solidarite : création dun parc ludico-sportif et mise aux normes du stade Ville de Marseille	Ville de Marseille	204182	K240	HT	166 313,70	1 301 444,00	18 479,30	184 793,00	
Saint-Paul	2016_02576_00	PRU SAINT PAUL : IMPLANTATION DU CENTRE SOCIAL SAINT JUST A MARSEILLE (13EME) - VILLE DE MARSEILLE	Ville de Marseille	204182	K240	HT	156 573,00	2 255 165,00	17 397,00	173 970,00	
Saint-Barthélemy Picon Busserine	2016_09571_00	PRU SAINT BARTHELEMY /PICON/BUSSERINE : REHABILITATION DE 422 LOGEMENTS DES BATIMENTS A/B/C/D/E/F/G SUR LE PATRIMOINE DE HABITAT MARSEILLE PROVENCE A MARSEILLE (14EME) - COMPLEMENT RHEA	Habitat Marseille Provence Aix-Marseille Métropole	204182	K200	TTC	87 652,22	2 811 482,81		87 652,22	
Flamants-Iris	2016_10798_00	PRU FLAMANTS IRIS - Espace centre social à MARSEILLE (14ème) - 13 HABITAT	13 Habitat	204182	K240	TTC	36 450,00	270 000,00	4 050,00	40 500,00	
La Solidarité	2016_11474_00	PRU SOLIDARITE : EQUIPEMENT PETITE ENFANCE A MARSEILLE (15EME) - STE NOUVELLE D'HLM	Unicil	204182	K240	TTC	51 228,86	838 143,31		51 228,86	
Ruisseau Mirabeau	2016_11843_00	Projet de Renouvellement Urbain Ruisseau Mirabeau: Residentialisation RM1/RM2/RM3 à Marseille (16ème) - Nouveau Logis Provencal	CDC Habitat	204182	K240	TTC	6 995,88	55 170,87		6 995,88	
Plan d'Aou Saint-Antoine La Viste	2016_12099_00	PRU PLAN D'AOU/SAINT ANTOINE/LA VISTE : EQUIPEMENT PETITE ENFANCE L'EISSEIRO AVENUE DE LA REPUBLIQUE A MARSEILLE (15EME)- ERILIA	Erilia	204182	K240	TTC	94 500,00	1 392 633,00	5 250,00	99 750,00	
Flamants-Iris	2016_12101_01	PRU FLAMANTS IRIS : AMENAGEMENT RD 4 A MARSEILLE (14EME)- 13 HABITAT	13 Habitat	204182	K240	TTC	31 872,34	304 970,64		31 872,34	
Flamants-Iris	2016_12102_00	PRU FLAMANDS IRIS : REHABILITATION DES BATIMENTS 6 ET 8 AUX FLAMANTS A MARSEILLE (14EME)- 13 HABITAT	13 Habitat	204182	K240	TTC	324 000,00	8 257 700,00	36 000,00	360 000,00	
Flamants-Iris	2016_12103_00	PRU FLAMANTS IRIS : CREATION DE LOCAUX ASSOCIATIFS FLAMANTS A MARSEILLE (14EME)- 13 HABITAT	13 Habitat	204182	K240	TTC	24 219,00	299 000,00	2 691,00	26 910,00	
Saint-Mauront	2016_13167_00	Projet de Renouvellement Urbain Saint Mauront: Achevement des travaux de la rue Felix Pyat à Marseille (3ème)- Aix Marseille Provence Metropole	Métropole Aix-Marseille-Provence	204182	K240	HT	341 055,00	1 457 500,00	37 895,00	378 950,00	
Saint-Mauront	2016_13168_00	Projet de Rénovation Urbaine Saint Mauront: aménagement des espaces extérieurs D/E/F/G/H - Parc Bellevue à Marseille (3ème) - Métropole Aix-Marseille Provence	Métropole Aix-Marseille-Provence	204182	K240	HT	359 984,70	2 352 842,00	19 999,16	379 983,86	
Kallisté	2016_14629_00	Projet de rénovation urbaine Kallisté : Acquisition/démolition bat B à Marseille (15ème) Marseille Habitat	Marseille Habitat	204182	K240	TTC	170 282,92	4 257 071,33		170 282,92	
Saint-Barthélemy Picon Busserine	2016_15154_01	Convention ANRU : réhabilitation du centre d'animation de quartier avec cuisine de 50m² - Saint Barthélemy - Picon - Busserine	Ville de Marseille	204182	K240	HT	76 800,00	536 622,00		76 800,00	
Plan d'Aou Saint-Antoine La Viste	2016_16347_00	Projet de Rénovation Urbaine du Plan d'Aou - Saint Antoine - La Viste - Construction de la bibliothèque de Saint Antoine Nord Littoral à Marseille (15ème)- Ville de Marseille	Ville de Marseille	204182	K240	HT	360 000,00	2 250 163,00	20 000,00	380 000,00	
La Savine	2016_16583_00	Projet de rénovation urbaine de la Savine - Concession d'aménagement de la Savine	Soleam	204182	K240	HT	1 112 477,67	17 888 442,41		1 112 477,67	
Saint-Paul	2017_11202_00	Projet de Renouvellement Urbain Saint Paul : création d'un terrain multi-activités à Marseille (13ème) - Ville de Marseille	Ville de Marseille	204182	K240	HT	5 127,00	50 000,00		5 127,00	
La Savine	2017_11203_00	Projet de rénovation urbaine la Savine : opération de relogements Logirem	Logirem	204182	K240	TTC	157 601,23	630 404,92		157 601,23	

Annexe 1 consolidée : Tableau récapitulatif de l'ensemble des subventions régionales faisant l'objet d'un transfert à la Métropole

Périmètre	Code Dossier	OPERATION	Maitre d'Ouvrage (MO)	NUM ART	Programme	HT/TTC	Montant de la subvention régionale à transférer à la Métropole en €	Montant subventionnable de la subvention régionale à transférer à la Métropole en €	Montant perçu par le GIP MRU devant être reversé à la Métropole en €	Montant total de la subvention régionale en gestion par la Métropole en €	Dont montant à reverser par la Métropole Aix-Marseille Provence au GIP MRU en € (susceptible d'ajustement en fonction de l'instruction par la Région de la demande de versement - Article 3 de la Convention)
Plan d'Aou Saint-Antoine La Viste	2017_14473_00	Projet de rénovation urbaine Plan d'Aou, Saint Antoine, la Viste - Etude urbaine et foncière pôle d'échange de Saint-Antoine	GIP MRU	65738	K240	TTC	3 000,00	59 800,00	1 115,72	4 115,72	
Plan d'Aou Saint-Antoine La Viste	2017_14547_00	Projet de Renouvellement Urbain Plan d'Aou - Saint-Antoine - La Viste : aménagement de friches (actions correctrices en lien avec la GUP et MP 2013)- Erilia	Erilia	204182	K240	TTC	40 500,00	500 000,00	2 250,00	42 750,00	
Saint-Barthélemy Picon Busserine	2018_02275_00	Projet de rénovation urbaine Saint Barthélemy/Picon/Busserine-AMO Architecturale et expertise	GIP MRU	65738	K240	TTC	62 837,50	650 000,00		62 837,50	49 436,37
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : Protocole	2017_11293_00	Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - études urbaines et sociales Frais Vallon la Rose Petit Séminaire à Marseille	GIP MRU	204182	K240	TTC	90 000,00	420 000,00		90 000,00	77 550,00
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : Protocole	2017_11295_00	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - Complément d'études urbaines et sociales La Bricarde Castellane à Marseille	GIP MRU	204182	K240	TTC	100 000,00	420 000,00		100 000,00	96 710,71
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : Protocole	2017_14132_00	Nouveau programme de renouvellement urbain opération CB1: études urbaines et sociales Solidarité Kallisté la Granière La Savine	GIP MRU	204182	K240	TTC	126 000,00	600 000,00		126 000,00	7 686,00
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : Protocole	2017_14134_00	Nouveau Programme de Renouvellement Urbain opération CB5 : accompagnement de la transition à la Savine	GIP MRU	204182	K240	TTC	45 000,00	240 000,00		45 000,00	3 055,00
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : Protocole	2017_16386_00	Nouveau Programme de Renouvellement Urbain: Opération: CD8 études urbaines et sociales la Cabucelle à Marseille	GIP MRU	204182	K240	TTC	10 000,00	180 000,00		10 000,00	6 600,00
		Total					12 482 860,04		439 826,06	12 922 686,10	243 263,68